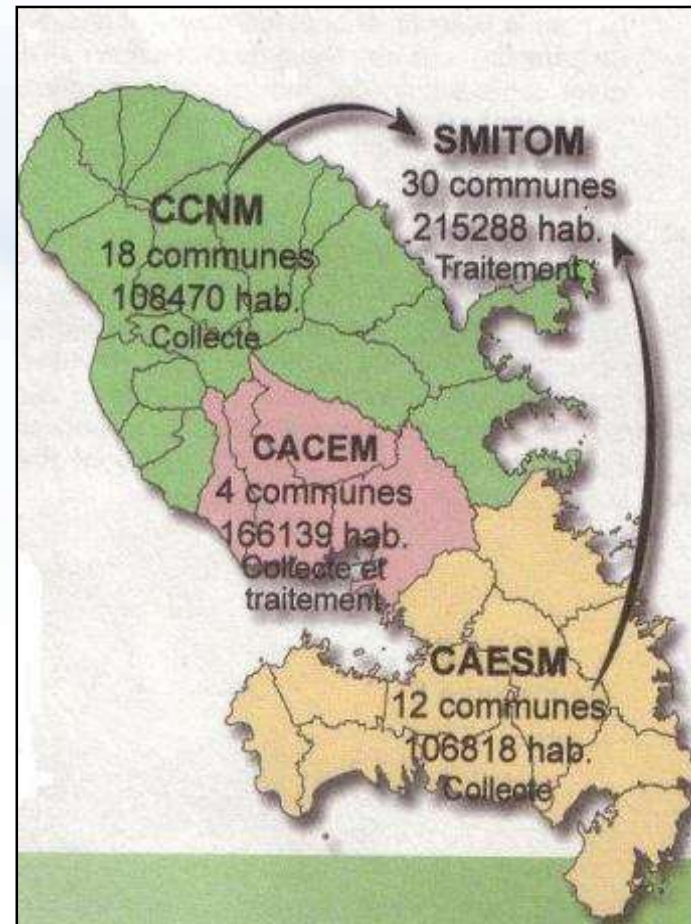


Le SMITOM

Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères





LES SOUTIENS FINANCIERS

Le cas particulier des projets du SMITOM

Exemple d'une gouvernance partenariale

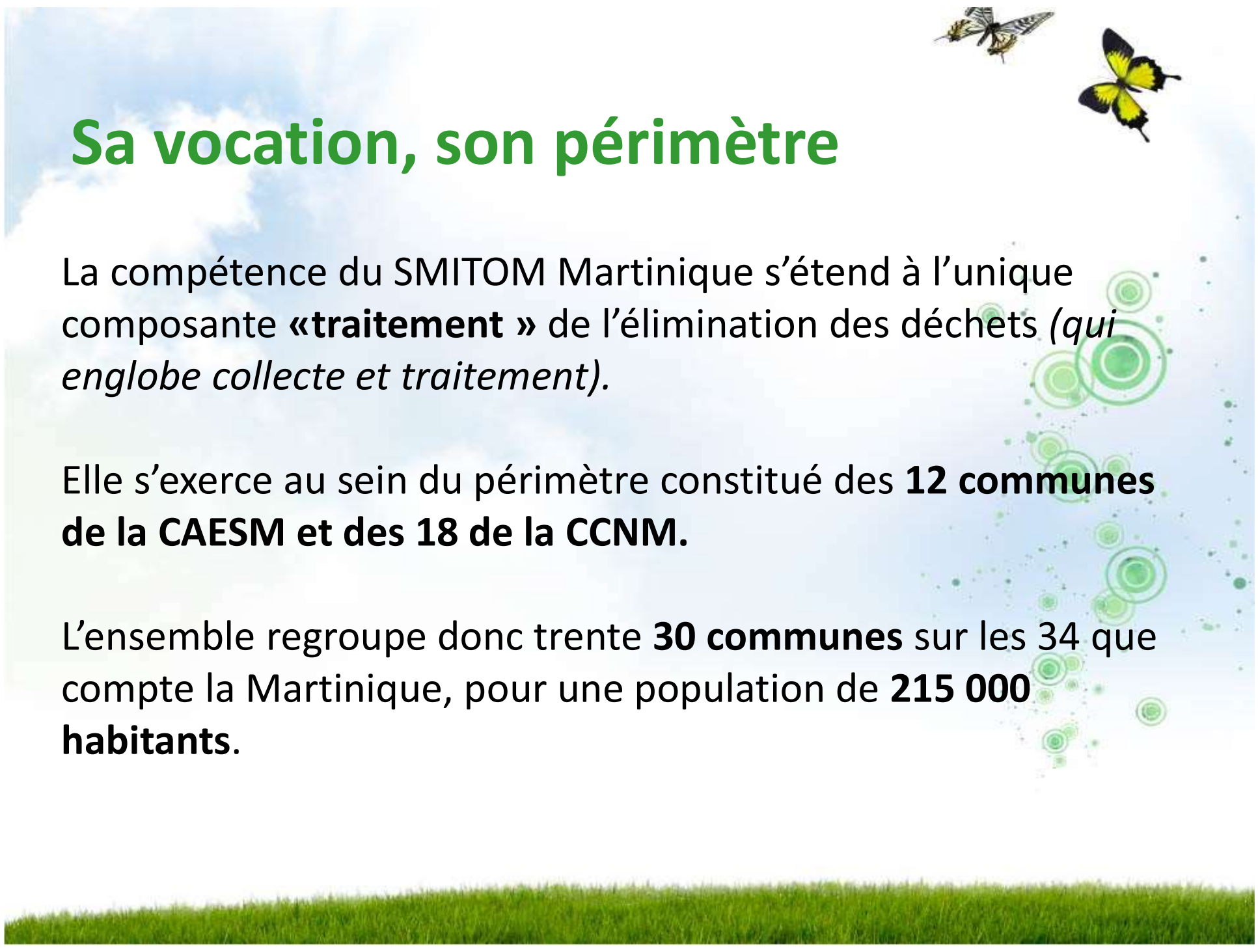


Le SMITOM

La création du SMITOM Martinique (*Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères*), s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des déchets Ménagers et Assimilés de la Martinique (*PDEDMA*) adopté en 1997.

Par ce moyen, la CCNM (*Communauté des Communes du Nord de la Martinique*) et du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Sud de la Martinique (*SIVOM SUD*), ont souhaité mutualiser leurs moyens et fusionner leurs stratégies pour atteindre l'échelle pertinente en matière de traitement des déchets ménagers : l'échelle intercommunautaire.

Le SIVOM sud a depuis évolué en communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique, CAESM.

The background of the slide features a light blue sky with soft white clouds. In the upper right corner, there are two butterflies: one with black and white wings and another with bright yellow and black wings. On the right side, there are several concentric green circles of varying sizes, some with a glowing effect, and small green dots scattered around them. At the bottom of the slide, there is a horizontal strip of vibrant green grass.

Sa vocation, son périmètre

La compétence du SMITOM Martinique s'étend à l'unique composante **«traitement»** de l'élimination des déchets (*qui englobe collecte et traitement*).

Elle s'exerce au sein du périmètre constitué des **12 communes de la CAESM et des 18 de la CCNM**.

L'ensemble regroupe donc trente **30 communes** sur les 34 que compte la Martinique, pour une population de **215 000 habitants**.

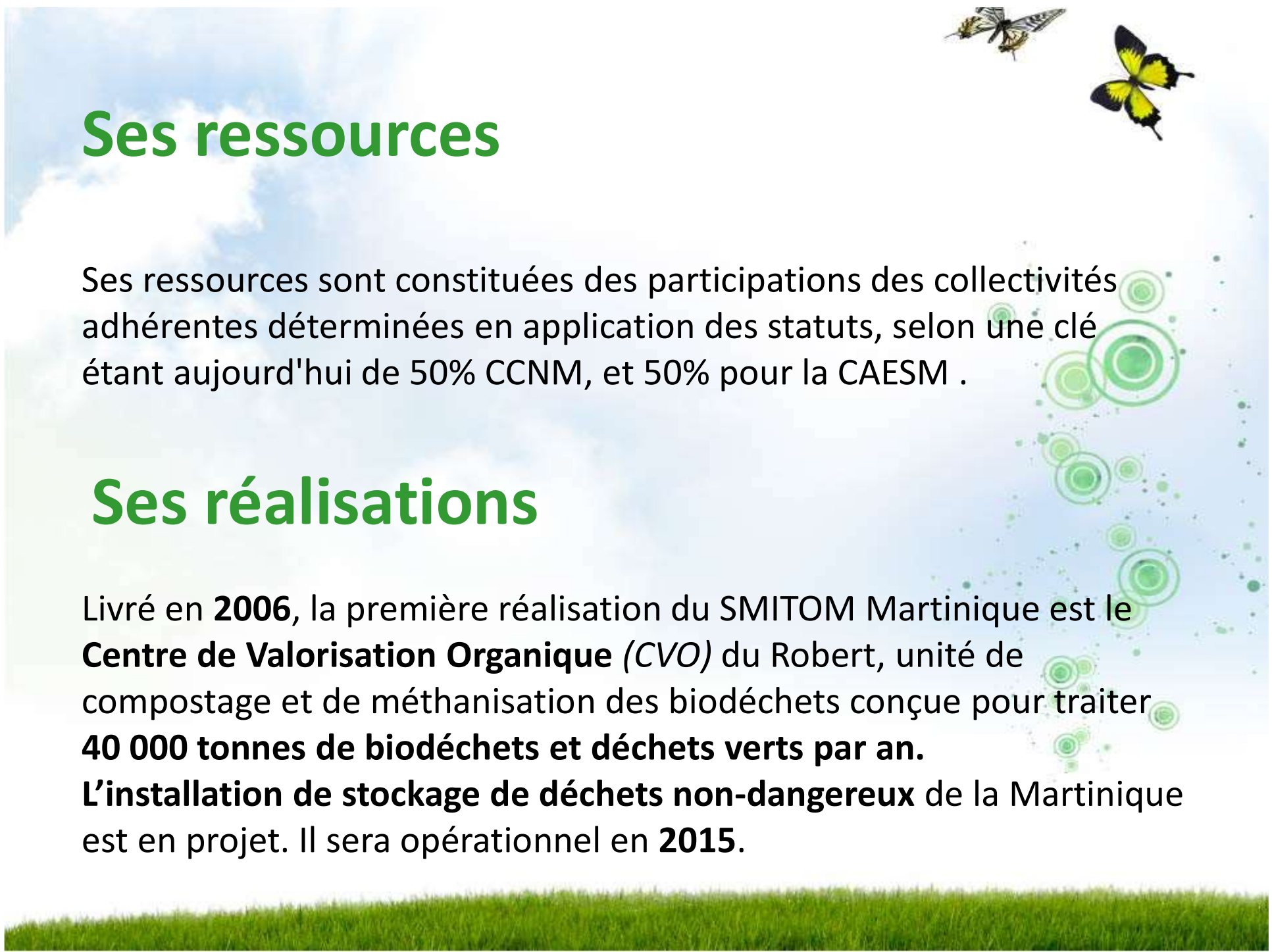
Ses missions

La mission du SMITOM Martinique est de réaliser et de gérer, au sein de ce territoire, les dispositifs modernes de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Toutefois, le **PDEDMA** prescrit une approche de la gestion des déchets intégrée au niveau de l'ensemble de l'île. Cette vision implique une gouvernance particulière entre les collectivités en charge de cette question, c'est à dire avec la **CACEM**, complémentarité, solidarité et réciprocité.

Cette gouvernance partenariale est en œuvre depuis l'origine du syndicat.

** Plan Départemental des déchets ménagers et assimilés*

The background of the slide features a light blue sky with soft white clouds. In the upper right corner, there are two butterflies: one with black and white wings and another with bright yellow and black wings. On the right side, there is a vertical arrangement of several green circles of varying sizes, some with concentric rings, and small green dots scattered around them. At the bottom of the slide, there is a horizontal strip of vibrant green grass.

Ses ressources

Ses ressources sont constituées des participations des collectivités adhérentes déterminées en application des statuts, selon une clé étant aujourd'hui de 50% CCNM, et 50% pour la CAESM .

Ses réalisations

Livré en **2006**, la première réalisation du SMITOM Martinique est le **Centre de Valorisation Organique (CVO)** du Robert, unité de compostage et de méthanisation des biodéchets conçue pour traiter **40 000 tonnes de biodéchets et déchets verts par an**.

L'installation de stockage de déchets non-dangereux de la Martinique est en projet. Il sera opérationnel en **2015**.



Gestion financière du SMITOM

Recettes de fonctionnement :

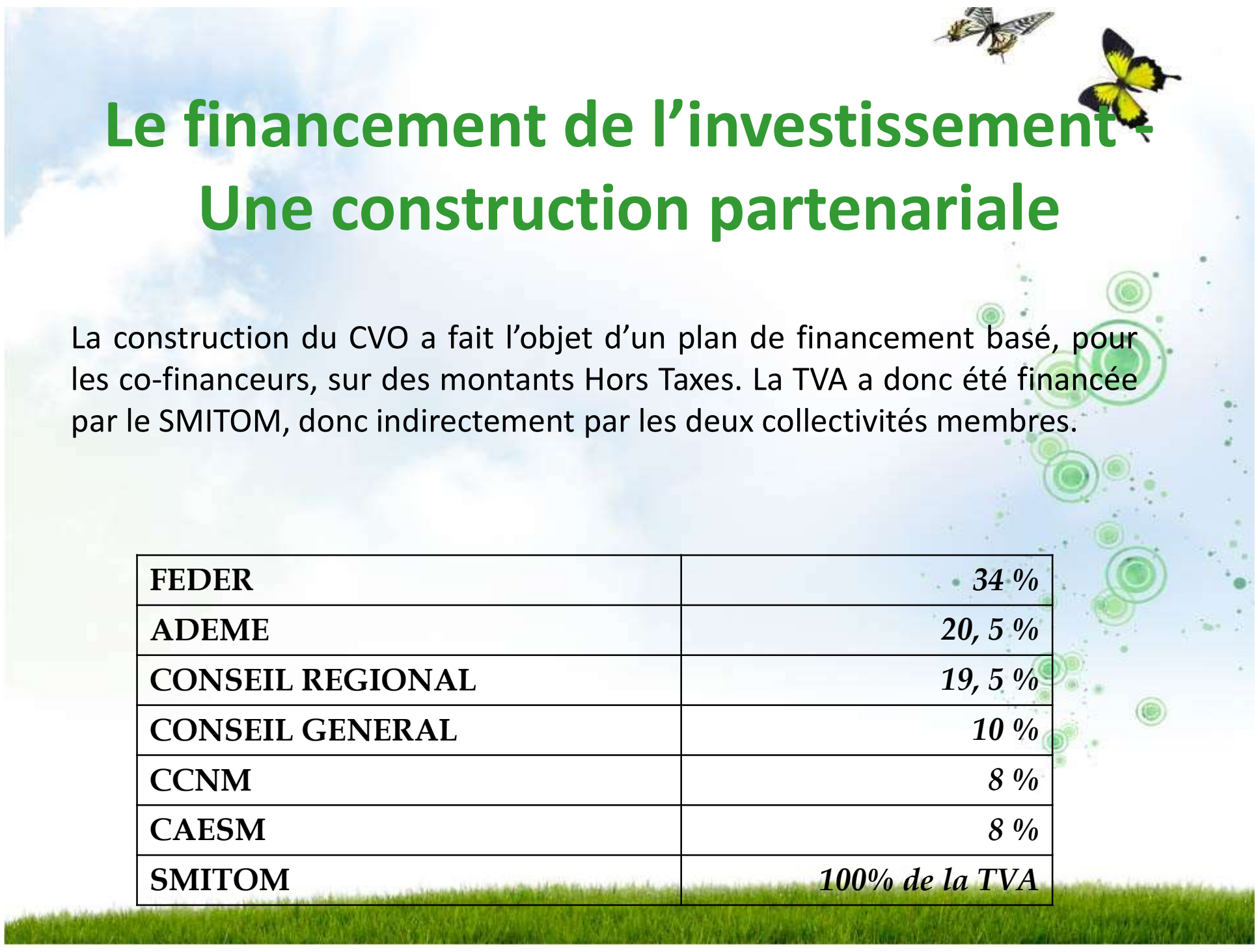
Le SMITOM ne possède pas de fiscalité propre, et les recettes de fonctionnement proviennent, ainsi, essentiellement des contributions de ses **collectivités membres, la CCNM et la CAESM.**

Le Conseil syndical détermine donc, à l'occasion du vote du Budget, le montant des participations qui peuvent varier chaque année en fonction des prévisions budgétaires.

LE CVO

Centre de Valorisation Organique





Le financement de l'investissement

Une construction partenariale

La construction du CVO a fait l'objet d'un plan de financement basé, pour les co-financeurs, sur des montants Hors Taxes. La TVA a donc été financée par le SMITOM, donc indirectement par les deux collectivités membres.

FEDER	34 %
ADEME	20, 5 %
CONSEIL REGIONAL	19, 5 %
CONSEIL GENERAL	10 %
CCNM	8 %
CAESM	8 %
SMITOM	100% de la TVA

BILAN FINAL DE L'OPÉRATION



BILAN FINAL DE L'OPÉRATION			
D é p e n s e s		R e c e t t e s	
<i>Construction</i>	27 235 524.30	<i>FEDER</i>	8 586 604.83
<i>Assistance technique</i>	555 201.51	<i>REGION</i>	5 000 000.00
<i>Prévention</i>	220 546.58	<i>DEPARTEMENT</i>	2 545 711.14
<i>DDE</i>	123 433.79	<i>ADEME</i>	5 231 ,292.40
<i>Assurances</i>	440 050.60	<i>CCNM</i>	3 253 826.13
<i>Reprographie</i>	4 470.42	<i>CAESM</i>	3 003 531.81
<i>Frais financiers</i>	464 447.00		
FCTVA			3 900 000
TOTAL (€)	29 043 674.20		31 520 966.31

Il en résulte un excédent de financement d'environ **2 500 000 euros**, dû à la récupération du **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**. Une partie de cet excédent a été reversé aux collectivités membres en vertu d'accords passés avec elles, d'où une diminution importante de leurs participations aux charges du SMITOM pour les années 2006, 2007 et 2008.

Ce bilan financier très favorable résulte de plusieurs facteurs :

Le classement de la Martinique en objectif 1 sur les DOCUP concernés :
L'objectif 1 pour le rattrapage des régions en retard de développement.
Il s'adresse aux régions ultrapériphériques, dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire

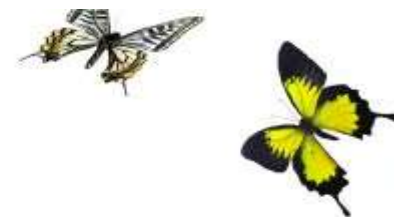
Ce positionnement a permis une participation du **FEDER** à un taux privilégié

Le contrat partenarial de l'**ADEME** avec les collectivités locales (*à l'époque la Région Martinique en charge des déchets ménagers*)

La participation de l'ADEME au double titre du traitement des déchets et de la valorisation énergétique

La volonté du Département de prendre part au financement de l'opération

La démarche d'optimisation du CVO



D'autres investissements prochains bénéficieront de cette démarche partenariale :
La démarche d'optimisation du CVO qui a pour but d'adapter l'outil aux besoins du territoire, et la réalisation de l'**ISDND** de la Martinique qui se prépare sous la maîtrise d'ouvrage conjointe du SMITOM et de la CACEM.

Ce mode de gouvernance permet donc une progression concertée, cohérente et en cohésion des programmes, projets, équipements efficacité et sécurité.

Elle comporte aussi sa contrepartie, la prise en compte et le respect des contraintes, l'inscription du projet dans le cadre des politiques propres à chacun des partenaires

	%
SMITOM	20 %
<i>Autres (ADEME, CONSEIL GENERAL, CONSEIL REGIONAL)</i>	40 %
FEDER	40 %
TOTAL	100 %

**L'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)
et PTMB (Pré-Traitement Mécanique et Biologique)
- Un outil de valorisation énergétique**

FEDER : 40%

COLLECTIVITÉS : 60%

NB. dans COLLECTIVITÉS il faut voir: RÉGION,
DÉPARTEMENT , CACEM et SMITOM,

